

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2025**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **12 février 2025**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **24**
Nombre de pouvoirs : **4**

Le dix-neuf février deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Était absent 1 membre du Conseil Municipal :

Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI.

Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :

Mme Marilou PADILLA-RATELADE à Mme Nicole BERTHON ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Sophie RIBEIRO à M. Adrien SEIXAS ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20250219-011

Matière : 7.1.5 - Finances locales – décisions budgétaires – tarifs

Objet : FIXATION DU MONTANT DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL MAIRIE DE SAINT-DEZERY

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du Code des Communes et notamment son article 21 ;

Vu le décret 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement ;

Vu la délibération DL20130327-062 du conseil municipal en date du 27 mars 2013 fixant la liste des emplois auxquels est attaché un logement de fonction ;

Considérant que la Commune dispose d'un logement communal sis 4, rue de la Chenevière sur la commune annexe de Saint-Dézery qu'elle souhaite proposer à la location ;

Considérant qu'il est nécessaire de fixer le montant du loyer de ce logement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le montant de 464.58 € comme loyer mensuel pour le logement communal ;
- Décide de fixer le montant de la caution à 464. 58 €, soit un mois de location. Cette caution devra être réglée lors de la remise des clefs au locataire ;
- Précise que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre tout acte et / ou signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 19 février 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Maryse BADIA